



# ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES 2023/2024

## ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2023

### DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 24 mai 2023 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.  
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour les Assemblées Fédérales au poste de Délégué par tranche de 50 000 licences (pour la saison 2023/2024),
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet  
. d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,  
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,  
qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à ..... le .....

*Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.*

**Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.**